VISUL WG

AFEPASA
PALLARÈS SULPHUR
SINCE 1893

Soufre micronisé 800g/kg (80%)
Granulés dispersables (WG)
AAM : 2190652

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
LIRE LES INSTRUCTIONS CI-JOINTES AVANT L'EMPLOI ET CONSULTER
LES INFORMATIONS MENTIONNÉES SUR CE SAC AVANT TOUTE UTILISATION

8 436049 381831

25 kg
QUANTITÉ NETTE

PREMIERS SECOURS :
• Premiers soins :
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet avec du savon neutre durant 15-20 minutes. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Pensez à enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un spécialiste.
- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT ET MODE D'ACTION
VISUL WG est un fongicide à base de soufre mouillable utilisable sur vigne, arbres fruitiers, cultures maraîchères et céréales.
Le soufre mouillable agit par contact de façon préventive à tous les stades de développement de la culture et sur l'ensemble de la végétation. Le soufre est absorbé sous sa forme élémentaire par les différents organes du champignon parasite. Une fois à l'intérieur des cellules du champignon, il va bloquer la respiration cellulaire, inhiber la synthèse des acides nucléiques et des protéines. Il va notamment exercer son action préventive en bloquant la germination des spores du champignon dès le début de la contamination. Grâce à cette action multisites, le soufre évite la sélection des souches résistantes d'oïdium.
VISUL WG est un soufre mouillable micronisé sans poussière. La qualité de sa formulation en granulés dispersables assure une excellente tenue en suspension, une très bonne dispersion dans l'eau, ainsi qu'une répartition du produit et une adhérence sur la végétation de haut niveau.

Tableau des usages autorisés

Culture	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	ZNT* aquatique	ZNT* arthropodes non cibles
Betterave industrielle et fourragère	Oïdium(s)	7,5 kg/ha	3/an	-	3 jours	5m	-
Blé (épeautre, triticale)	Oïdium(s)	10 kg/ha	1/an	-	3 jours	5m	-
Houblon	Oïdium(s)	7,5 kg/ha[1]	8/an	-	5 jours	5m	5m
Melon (pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)	Oïdium(s)	7,5 kg/ha	7/an	Plein champ et sous abri	3 jours	5m	-
Orge d'hiver et de printemps	Oïdium(s)	10 kg/ha	1/an	-	3 jours	5m	-
Pêcher (abricotier, nectarinier)	Oïdium(s)	7,5 kg/ha[2]	3/an	-	30 jours	5m	20m
Pommier (poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette)	Oïdium(s)	7,5 kg/ha[2]	12/an	-	3 jours	5m	20m
	Tavelure(s)	7,5 kg/ha[2]	12/an	-	3 jours	5m	20m
Rosier	Oïdium(s)	7,5 kg/ha	3/an	Plein champ et sous abri	3 jours	5m	-
Vigne	Excoriose	7,5 kg/ha[3]	2/an	-	3 jours	5m	5m
	Oïdium(s)	12,5 kg/ha	8/an	-	21 jours	5m	5m

* Zone non traitée (voir phrase SPe 3)
1 7,5 kg/ha équivalent à 0,5 kg/hL, sur la base d'un volume maximal de bouillie de 1500 L/ha
2 7,5 kg/ha équivalent à 0,75 kg/hL, sur la base d'un volume maximal de bouillie de 1000 L/ha
3 7,5 kg/ha équivalent à 1,25 kg/hL, sur la base d'un volume maximal de bouillie de 600 L/ha

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http:// ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

AFEPASA ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI
• Conditions d'application
VIGNE
• Excoriose
Deux traitements sont nécessaires :
- 50% des bourgeons au stade «éclatement des bourgeons» (Stade D, BBCH 10)
- 50% des bourgeons au stade «1-3 feuilles étalées» (Stade E, BBCH 11 à 13).
Veillez à régler les appareils de façon à permettre à la pulvérisation d'atteindre les sarments et les bourgeons.

• Oïdium
VISUL WG s'utilise pendant toute la période de risque oïdium.
Appliquer VISUL WG en traitement préventif aux périodes clés : dès la sortie des feuilles, et de la floraison à la fermeture de la grappe (période de sensibilité maximale à la maladie). Respecter une cadence de 8 à 10 jours maximum entre les applications.
VISUL WG peut être utilisé en traitement curatif à raison de deux applications espacées de 5 à 7 jours à la dose de 8 à 12,5 kg/ha. Adapter la dose en fonction de la météorologie, des contraintes locales, de la sensibilité du cépage et du stade de la végétation.
Veiller à la qualité de pulvérisation pour obtenir une répartition homogène de la bouillie et assurer une bonne pénétration du produit dans sur le feuillage et sur les grappes.

BETTERAVE
• Oïdium
Effectuer jusqu'à trois traitements maximum à l'apparition des tous premiers symptômes et quand l'oïdium se développe à nouveau 15 à 20 jours plus tard, surtout si l'arrachage des betteraves doit intervenir dans un délai supérieur à 45 jours.

CÉRÉALES
• Oïdium du blé et de l'orge
Traiter dès l'apparition des premiers symptômes. VISUL WG peut être associé en mélange avec la majorité des fongicides utilisés sur céréales.

ARBRES FRUITIERS
Appliquer VISUL WG dès le début de la période à risque, à la dose de 7,5 kg/ha, soit 0,75 kg/hL sur la base d'un volume maximal de bouillie de 1000 L/ha. Les doses sont modulables en fonction des sensibilités variétales et des stades phénologiques. En particulier, sur les variétés fruitières sensibles au soufre, ne pas dépasser 0,3 kg/hL après la floraison.

• Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette : Oïdium et Tavelure
Il est recommandé de réduire les doses de produit appliqué de 0,75 à 0,5 kg/hL de la floraison au basculement du fruit. Ne pas mélanger VISUL WG avec des produits contenant du captane sur cultivars rouges de pommiers.
• Pêcher, abricotier, nectarinier : Oïdium
Utiliser VISUL WG à la dose de 0,75 kg/hL en début de végétation. Après la floraison, préférer la dose de 0,3-0,5 kg/hL. Ne pas utiliser VISUL WG sur abricotier Bergeron.
Sur les arbres dont les fruits sont destinés à la conserverie, les traitements au soufre sont préconisés jusqu'au stade 77 soit lorsque le fruit est à 70% de sa taille finale.

ROSIER ET MELON *(pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)*
• Oïdium ou blanc
Appliquer VISUL WG dès le début de la période à risque.

• Précautions d'emploi
Ne pas appliquer VISUL WG sur les variétés présentant une sensibilité avérée aux produits soufrés. En cas de doute, veuillez effectuer un test de sélectivité préliminaire sur quelques sujets pour vérifier l'innocuité du produit.
Ne pas utiliser VISUL WG en cas de fortes chaleurs (au-delà de 30 °C) (risque de phytotoxicité).
Si une pluie lessivante à hauteur de 15 à 20 mm intervient dans les 3 heures suivant l'application, il est recommandé de prévoir une nouvelle intervention.

• Mélanges extemporanés
Pour tout mélange se référer à votre technicien habituel et à la réglementation en vigueur. Espacer de 8 à 10 jours les traitements à base de soufre et les traitements huileux.
En cas d'utilisation de VISUL WG en mélange, veiller à toujours introduire VISUL WG en premier dans la cuve.
Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur : Consulter le site : https://ephy.anses.fr/

• Préparation de la bouillie
Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et ajouter toujours en premier dans la cuve, de manière progressive, la quantité nécessaire de VISUL WG, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.
Dès introduction de VISUL WG, toujours laisser l'agitateur en fonctionnement pendant l'application et ce jusqu'à la fin de traitement pour garantir l'homogénéité de la bouillie et obtenir ainsi un traitement de qualité.
VISUL WG agit par contact et vapeur, veillez à la qualité de la pulvérisation de façon à couvrir l'ensemble des organes végétaux à protéger. Nous recommandons l'utilisation de buses à turbulence ou à fente. Veillez à adapter votre volume d'eau au type de pulvérisateur et au volume de végétation.
D'une manière générale, pour déclencher tout traitement, il est conseillé de consulter son technicien habituel, de se conformer aux avis issus des organismes de prescription officiels et de baser sa décision sur les observations localisées de la pression parasitaire sur les cultures.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE
L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, AFEPASA décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

• Protection de l'opérateur et du travailleur
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.
Dans le cadre des bonnes pratiques, il convient de privilégier les mesures de protection collective, mais aussi d'envisager l'adaptation du poste de travail. Par ailleurs, l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu est cruciale, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène, (comme par exemple se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l´élimination de produits dangereux.

PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE:

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC: LANCE (sous abri) Sans contact intense avec la végétation Culture basse (<50cm)	Sans contact intense avec la végétation Culture haute (<50cm)	Sans contact intense avec la végétation Culture hautes et basses	NETTOYAGE	PRODUCTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3)ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES
EPI VESTIMENTAIRE* 65 % polyester / 35 % coton≥ 230 g/m2 + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel ou Type 3 ou 4	✓			EPI vestimentaire ET EPI partiel ou Type 3 ou 4	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longuescatégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4certifiée EN 14605+A1:2009			Type 4 (avec capuche)	Type 3 (avec capuche)		
BOTTES DE PROTECTION certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓	✓		

*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques, conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE

PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PIIASES DE:

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	Pulvérisateur à rampe ou pneumatique Pulvérisation vers le bas TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANSC CABINE	Pulvérisateur à rampe ou pneumatique Pulvérisation vers le haut TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANSC CABINE	NETTOYAGE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3)ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	RÉUTILISABLES	A USAGE UNIQUE	A USAGE UNIQUE	A USAGE UNIQUE	A USAGE UNIQUE*	RÉUTILISABLES	RÉUTILISABLES
EPI VESTIMENTAIRE** 65 % polyester / 35 % coton≥ 230 g/m2 + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	✓	✓		EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longuescatégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1							
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4certifiée EN 14605+A1:2009					Type 4 (avec capuche)		

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
**Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques, conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE

• Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve :
- Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort, pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.
- À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.
- S'assurer d'un rinçage complet et soigné du pulvérisateur.

• Elimination du produit, de l'emballage :
- Réemploi de l'emballage interdit.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique
- Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ
N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
Protégez votre santé et celle de votre entourage.
Surveillez les conditions météorologiques.
Protégez les points d'eau.
Protégez les pollinisateurs.
Préservez la faune sauvage.
D'INFOS SUR WWW.PHYTO-PRATIQUE.FR

MISE EN OEUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRACTIQUES:
Stockage du produit:
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d´origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la règlementation en vigueur, à l´écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EMBALLAGES VIDES: Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et r éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

En cas de déversement accidentel:
- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l´environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l´opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…
Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.
Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

VISUL WG
800g/kg (80%) Soufre micronisé – Granulés dispersables (WG) AMM n°2190652
Sans classement
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
Conditions d'emploi
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau
- SPe3 : Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de :
- 5 mètres pour les usages sur vigne et houblon par rapport à la zone non cultivée adjacente
- 20 mètres pour les usages sur vergers par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Fiche de Données de Sécurité disponible sur: www.afepasa.com

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre anti poison le plus proche

℮

Distribué par: AFEPASA **RÉSERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFFESSIONNEL** **Contenu: 25 kg**

Distribué par: AFEPASA · Pol. Ind. Constantí, Av. Europa, 1-7 . Constantí · ESPAÑA · +34 977 524 650 · www.afepasa.com